

A PROPOS DE L'EXCLUSIVE AU CONCLAVE !

ON a beaucoup agité, depuis le dernier conclave la question du prétendu droit de l'exclusive. Elle a été traitée dans des revues et dans des journaux de nuances différentes, et malheureusement, comme on devait cependant s'y attendre, en certains milieux, sous l'empire d'une malveillance injustifiable et peut-être à cause d'une certaine ignorance des faits, on l'a déplacée du terrain où il la faut mettre pour en avoir une idée exacte.

L'*Osservatore Romano* paraît avoir entrepris d'éclairer l'opinion publique sur ce sujet.

Dans un assez récent article où semble se refléter une pensée venant de sphères très élevées, il a, avec une insigne exactitude et à la lumière d'une critique impartiale, après avoir d'ailleurs protesté de sa soumission filiale aux jugements de l'autorité ecclésiastique en pareille matière, pesé la légitimité des prétentions de quelques grandes puissances, à s'opposer à la nomination de tel ou tel candidat à la tiare.

Il a nettement démontré que le *veto* ne pouvait être considéré comme un droit, mais bien " comme un abus nuisible à la liberté qui de droit divin appartient à l'Église dans l'acte très important de l'élection de son Chef suprême ".

Au dernier conclave, trois puissances, l'Autriche, la France et l'Espagne se crurent en possession de ce prétendu droit, qui, n'allons pas l'oublier, n'a jamais été réglé, ni reconnu par aucune bulle ni par aucune déclaration pontificale.